



Se marier en situation APS étudiant

Par **ELGHAS**, le **16/05/2017** à **22:12**

bonjour

je vous explique ma situation je suis de nationalité Tunisienne avec un diplôme de master français je suis actuellement en possession d'un APS qui expirera le 17/10/2017 je vais me marier avec une femme de nationalité française la date du mariage est fixer pour le 7/10/2017 soit 10 jours avant de la date d'expiration de mon APS

mes questions sont si je me marie en ayant un APS comme justificatif de séjour ça posera problème ou pas ?

et pour le délai de 10 jours qui vont me rester après la date de mariage sera suffisant pour faire la demande du titre de séjour vie familiale et privée sur place ou non ?

a noter que la vie commune avec ma femme commencera début septembre 2017

Merci